

## Un budget participatif, kezaiko ?

C'est une partie du budget d'investissement que la Ville cède à toute personne à partir de **12 ans**, habitant, travaillant ou étudiant à Tain l'Hermitage qui souhaite soumettre une idée.

Cette idée\* doit répondre à certains critères, notamment d'**intérêt général** répondant aux thématiques suivantes :

- ☞ *Environnement*
- ☞ *Amenagement urbain*
- ☞ *Mobilité douce*
- ☞ *Jeunesse*
- ☞ *Culture*
- ☞ *Sport*

Le projet sera étudié par le **Comité de recevabilité** composé d'élus et d'agents municipaux puis soumise au **vote citoyen**.

Enfin, la Ville réalisera le ou les projets retenus dans les **18 mois**.

Cette année, la Ville met entre **15 000 et 20 000 €** à destination des Tainois dans le but de financer des projets structurants.

\* Règlement complet sur [ville-tain.fr](http://ville-tain.fr)



**TAIN**  
l'Hermitage  
Ecrivons Ensemble l'Histoire

Ville de Tain l'Hermitage  
2 avenue Président Roosevelt

04 75 08 30 32



**TAIN**  
l'Hermitage  
Ecrivons Ensemble l'Histoire

**BUDGET**  
*Participatif*

Réalisons ensemble  
vos projets !



# A vos idées !



## TITRE DU PROJET :

## DESCRIPTION :

## LOCALISATION :

## BUDGET ESTIMATIF :

## PORTEUR DU PROJET :

Nom et prénom :

Adresse :

Téléphone :

Mail :



Les informations recueillies font l'objet d'un traitement destiné à une analyse de votre projet pour la Ville de Tain l'Hermitage pour la finalité suivante : être soumis au vote des Tainois après examen de recevabilité validé par le Comité de suivi du budget participatif 2024.

# CALENDRIER

du budget participatif

**Du 13 janvier  
au 31 mars**

Déposez vos idées à l'accueil de  
l'Hôtel de Ville ou sur  
[ville-tain.com](http://ville-tain.com)

**Du 2 avril  
au 28 juin**

Etude des projets par  
le Comité de recevabilité

**Du 1<sup>er</sup> au 12  
juillet**

Publication des  
projets retenus

**Du 15 juillet  
au 15 septembre**

Votez pour vos projets préférés  
sur [ville-tain.com](http://ville-tain.com)